

# Compte rendu session secteur public

(Rédaction: Damien Hubaux & Joseph Roumier)

Il est tout d'abord rappelé quels sont les objectifs recherchés via les solutions open-source : permettre une meilleure pérennité des solutions, une meilleure réutilisation des logiciels et une mutualisation entre intervenants du secteur public, c'est à dire une utilisation optimale des fonds publics. Cela permet également un meilleur contrôle sur un projet logiciel, via un accès au code mais également à la chaîne d'outils de développement. Il se fait que le logiciel libre et les pratiques associées possèdent ces propriétés, en particulier en révélant les pratiques et l'historique du développement d'un projet.

En ce qui concerne les cahiers des charges, il faut distinguer différents cas de figure. S'il s'agit d'étendre un logiciel existant, il n'y a pas vraiment de spécificité concernant celui-ci car il est simplement question de sélectionner un prestataire. Néanmoins, actuellement, la reprise de projets antérieurs qui n'ont pas été pensés en terme d'open-source, s'avère parfois difficile. Dans le cas de solutions existantes, demander la compatibilité avec l'existant n'est pas suffisant, car les composants ajoutés peuvent être eux-même « fermés ».

Dans le cas d'un nouveau logiciel sur mesure, il y a également peu de spécificités concernant le cahier des charges. Les prestataires qui fournissent habituellement des solutions en sources fermées ne sont pas exclus. La contrainte de libérer le code produit s'applique identiquement à tous. Sans la reprise d'un code pré-existant, les choix et les développements sont moins contraints.

Face à ces aspects de cahier des charges permettant l'open-source, les acteurs du secteur public procèdent en « best effort ». Afin de rendre ceci plus facile, des lignes de conduite ont été publiées; voir par exemple celles fournies par l'Adullact ou OSOR. Bien sur, il y a des cas où les seules options sont constituées de logiciels propriétaires, voire d'un seul logiciel ou fournisseur.

Le fait de faire développer un logiciel open source expose visiblement les choix techniques : langages, formats, bibliothèques. On pourrait penser à tout spécifier dans le cahier des charges, néanmoins cela rend ceux-ci encore plus lourds.

Ce qui est important c'est de bien spécifier le besoin, en accord avec les acteurs « métier ». Tant que les objectifs liés à la mutualisation et à l'efficacité sont respectés, les choix techniques propres au projet peuvent par contre être laissés aux responsables du projet : prestataires et responsables IT du commanditaire. Ces choix ne devraient être laissés aux seuls prestataires, qui endosseraient alors des responsabilités qui ne sont pas les siennes. Par contre, le suivi et la réception du résultat sont cruciaux. Le commanditaire doit donc s'assurer d'avoir les compétences pour bien suivre le projet. Engager un troisième acteur qui assure le lien et valide les choix est une option qui s'est avérée positive.

Il existe des projets précurseurs pour lesquels on peut avoir un retour d'expérience. Par exemple, le projet Tabellio. Le cahier des charges n'avait pas été facile à élaborer à l'époque. Les pratiques sont mieux établies à présent. Le suivi du logiciel s'est bien passé. L'utilisation d'une forge s'est avérée bien utile à ce sujet. La libération du code n'était pas une fin en soi, mais un préalable à l'évolution du logiciel dans un cadre open-source. Le code a été libéré avec le choix d'une licence appropriée. Lors des appels d'offres, les soumissionnaires avaient donc accès au code avant de répondre. Dans ce cadre le support qualité s'est avéré déterminant.

L'expérience en ce qui concerne la Mairie de Paris : Il est notoire qu'un appel d'offre bien rédigé, avec la sélection d'une réponse bien rédigée peut toujours mener à un mauvais résultat. Les problèmes ne sont en fait pas tant liés au cahier des charges qu'au contrôle du projet et à la bonne réception. La publication des livrables est en fait positif car le processus de développement et le

résultat sont publiquement visibles.

En ce qui concerne les processus de développement la question s'est posée de savoir si elle était libre ou devait être imposée par le commanditaire. A la lumière de l'expérience acquise, il y a un consensus sur les points suivants : Dans un premier temps, le choix de ma méthode (waterfall / agile) était laissé au prestataire. A présent, il est imposé car les meilleurs résultats ont été obtenus via des méthodes agiles. Néanmoins, il ne faut pas en conclure qu'il faut commencer immédiatement par les développements. Il reste primordial de bien préciser les besoins. Il est également possible de procéder en deux temps : une mission d'analyse et une mission de mise en œuvre.

Évidemment, l'open source ne peut résoudre des problèmes qui existeraient par ailleurs pour un projet d'informatisation mal conçu, appliqué à une organisation qui fonctionne mal, ou qui ne prendrait pas en compte les besoins des utilisateurs de la solution.

Dans tous les cas, le travail sur les cahier des charges amont est un plus. Il permet d'interroger les différents acteurs côté commanditaire. L'usager et les directions « métier » peuvent en profiter pour être critiques sur ses processus existant et souhaités.

En terme de freins, on peut citer une certaine frilosité de certains chefs de projet. Il y a différentes raisons : l'habitude de travailler avec certains logiciels, le manque de ressources IT en interne pour faire face au code fourni. C'est parfois simplement un problème de personnes. L'ouverture et la réutilisation de logiciels, cela ne se décrète pas. En ce sens, la Déclaration de Politique Régionale n'est pas suffisante. Il ne faut pas partir d'un dogme et il faut composer avec les personnes en place. D'autre part, les changements peuvent être apportés spontanément par de nouvelles recrues. Mais des initiatives personnelles locales ont peu de chances de modifier globalement les pratiques. Il manque aussi un support juridique spécifique au niveau IT, en plus du support juridique « métier » qui, lui, est généralement disponible. De façon plus globale, c'est par la disponibilité de plateformes d'échange de bonnes pratiques et par la mise en évidence d'impacts positifs de la mutualisation que des changements de pratiques sont possibles.

En terme d'impact, il faut signaler que le risque de « lock-in » lié aux solutions propriétaires est peu évalué. La maîtrise des coûts sur le long terme est important. Il y a peu de partage de pratiques à ce niveau, ni de méthodes établies. Sans cette objectivation des coûts et bénéfices, on en revient à l'initiative de personnes.